

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

| | |
|-------------|---|
| en exercice | 9 |
| présents | 5 |
| Votants | 7 |
| procuration | 2 |

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 1^{er} octobre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 septembre 2024

| |
|--|
| Objet |
| N° 24/07/19 |
| Acquisition de la parcelle cadastrée B n°714 * Retire et remplace la délibération n°24/04/06 |

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, M. François COUTAGNE

Représentés Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS, M. Gérard BURNET donne pouvoir à M. Jean-François DESHAYES

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER, Rachel ROUSSET et Dominique ANCEY et Monsieur Gérard BURNET

Secrétaire de séance M. François COUTAGNE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de retirer et de remplacer la délibération n°24/04/06 du 21 juin 2024 du fait d'une erreur matérielle, en effet le montant mentionné pour l'acquisition du terrain n'était pas correct. Pour rappel, la délibération traitait de la nécessité d'acquérir des parcelles afin d'aménager un local de travail et de stockage destiné aux agents technique de la commune. Pour ce faire, 3 parcelles ont été identifiées du fait de leur proximité avec le centre technique communal. Il s'agit des parcelles cadastrées section B n°712, 713 et 714 situées au lieu-dit le Mermy.

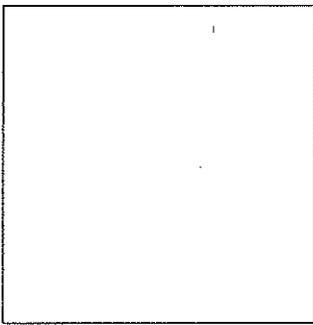
La parcelle cadastrée section B n° 714, d'une contenance de 334m², située au lieu-dit le Mermy, est la propriété de Mme Thérèse PASTORE née BURNET et de Mme Magali DUMAS née PASTORE.

Une proposition d'acquisition à 5.00€ par mètre carré, soit 1 670.00€ pour l'ensemble de la parcelle, a été faite aux propriétaires, cette dernière a été acceptée. De plus, la propriétaire a demandé à la commune de bien vouloir couper, débiter et transporter jusqu'à son domicile situé sur le territoire de la commune de Vallorcine les arbres présents sur ladite parcelle.

Le Maire propose d'acquérir cette parcelle au prix fixé avec les propriétaires et d'approuver la demande de la propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **RETIRE** la délibération n°24/04/06 du fait d'une erreur matérielle ;
- **REPLACE** la délibération n°24/04/06 par la présente ;
- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus, pour un montant totale de 1 670.00€ ;
- **APPROUVE** la demande de la propriétaire de couper, débiter et transporter jusqu'à son domicile, situé sur le territoire de la commune de Vallorcine, les arbres présents sur la parcelle cadastrée section B n°714 ;
- **DIT** que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.



Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE

Acte certifié exécutoire le : 08/10/2024
Télétransmis en Préfecture le : 08/10/2024
Notifié ou publié le : 08/10/2024

Le Maire,
Jérémy VALLAS

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches